



**Organisme certificateur :**

**AFNOR Certification**

11, rue Francis de Pressensé - 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

**Secrétariat Technique**

**Laboratoire d'essais**

**Organisme d'inspection**

**GINGER CEBTP**

ZAC la Clef de Saint-Pierre – 12 avenue Gay-Lussac - 78990 ÉLANCOURT

**MARQUE -EQUIPEMENTS DE CHANTIER**



**CERTIFICATS DE DROIT D'USAGE**

**NF-096**

<p><b>Titulaire :</b></p> <p><b>ALTRAD PLETTAC MEFRAN</b> 16, avenue de la Gardie 34510 FLORENSAC</p>	<p><b>Usines :</b></p> <p><b>FLORENSAC (France)</b> <b>GROSSRÄSCHEN (Allemagne)</b></p>
---	---

Le présent document comporte 9 certificats ; il se rapporte à l'ensemble des modèles du fabricant bénéficiant du droit d'usage de la marque NF et relevant de l'application « Equipements de chantier »; il contient notamment la nomenclature NF des sous-ensembles pour les échafaudages de façade à composants préfabriqués.

## AVERTISSEMENT

- La classification conventionnelle des échafaudages au titre des normes européennes NF EN 12810 -1 et 2 (Septembre 2004) et NF EN 12811 -1, 2 (Août 2004) et 3 (Août 2003) est donnée pour une configuration de maille uniforme non recouverte, et pour une configuration de maille uniforme recouverte d'un filet de porosité  $\geq 50\%$  dont les caractéristiques sont prises en compte dans les conditions spécifiées à l'annexe A de la norme NF EN 12811-1 notamment au § A.2.1.

La signification des abréviations dans les tableaux est la suivante :

**N.R : échafaudage non recouvert**

*Échafaudage en acier* : ancré en quinconce tous les 24 m<sup>2</sup> pour une maille de 3 m de longueur, 20 m<sup>2</sup> pour une maille de 2,5 m et 16 m<sup>2</sup> pour une maille de 2 m.

*Échafaudage en alliage d'aluminium* : ancré tous les 12 m<sup>2</sup> pour une maille de 3 m de longueur, 10 m<sup>2</sup> pour une maille de 2,5 m et 8 m<sup>2</sup> pour une maille de 2 m

**R : échafaudage recouvert par filet**

*Échafaudage en acier ou échafaudage en alliage d'aluminium* : ancré tous les 12 m<sup>2</sup> pour une maille de 3 m de longueur, 10 m<sup>2</sup> pour une maille de 2,5 m et 8 m<sup>2</sup> pour une maille de 2 m.

- La classification conventionnelle des échafaudages résultant de l'application des normes ci-dessus est faite sur des bases différentes de celle qui résultait de l'application de la norme NF HD 1000 en ce qui concerne les efforts de vent.

Les valeurs des pressions de vent ont été choisies (norme NF EN 12811-1 § 6.2.7.4.1) de sorte que



*« Normalement, ces pressions ne seront pas dépassées dans la majeure partie de l'Europe ».*

En fait, cette application conduit à des effets sensiblement supérieurs à ceux qui résulteraient de l'application des Règles NV 65 modifiées dans la majeure partie du territoire de la France Métropolitaine (notamment les zones 1 et 2). Des configurations recouvertes par filets avec une densité d'ancrage inférieure ou recouvertes par bâches sont donc envisageables (particulièrement dans ces zones) mais nécessitent une justification spécifique par le calcul.

- Les planchers d'accès à trappe doivent, s'ils ont disposés dans une maille courante, supporter les charges de la classe prévue pour l'échafaudage. Si les accès sont disposés dans une maille spécifique hors zone de travail (cas d'une maille d'accès « en verrue » notamment) ils doivent au moins supporter les charges de la classe 3.

**CERTIFICAT DE DROIT D'USAGE  
MARQUE  – ÉQUIPEMENTS DE CHANTIER**

Organisme certificateur :  
AFNOR Certification – 11, rue Francis de Pressensé - 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX  
Secrétariat Technique – Laboratoire d'essais et Organisme d'inspection :  
GINGER CEBTP – ZAC la Clef de Saint-Pierre – 12 avenue Gay-Lussac - 78990 ÉLANCOURT

ADMISSION A LA MARQUE 
N° 08.01 du 31/10/1991
RECONDUCTION DE LA MARQUE 
N° 08.36 du 01/12/2019
Identification de l'usine N° 08

La société :

**ALTRAD PLETTAC  
MEFRAN  
16, Avenue de la Gardie  
34510 FLORENSAC**

Pour son usine de : **FLORENSAC**

<p><b>Correspondant AFNOR Certification :</b> Mme Sophie DAMERVAL Tél : 01 41 62 63 05 Email : <a href="mailto:sophie.damerval@afnor.org">sophie.damerval@afnor.org</a></p> <p><b>Correspondant GINGER CEBTP :</b> Mr Jérémie COLINEAUX Tél : 06.20.12.71.00 Email : <a href="mailto:j.colineaux@groupeginger.com">j.colineaux@groupeginger.com</a></p>
---



est autorisée à apposer, sur les produits ci-dessous, la marque NF de conformité aux normes NF EN 12810 parties 1 et 2 de septembre 2004 et NF EN 12811 parties 1, 2 d'août 2004 et 3 d'août 2003, relatives aux échafaudages de façade à composants préfabriqués, aux spécifications complémentaires du Référentiel NF -096 et dans les conditions fixées par celui-ci.

ÉCHAFAUDAGES DE FAÇADE À COMPOSANTS PRÉFABRIQUÉS								
Modèle (Date d'effet)	Structure porteuse	Trame maxi	Classe du modèle selon les planchers dont il est équipé					
			Planchers modulaires en acier l = 0,365 m « Altracier »		Planchers modulaires en aluminium l = 0,365 m « Altralu »		Plateaux mixtes aluminium bois l = 0,75 m	
			NR	R	NR	R	NR	R
<b>SECURIFRAN</b> (31/10/91)	Structure à cadres. Acier galvanisé $\sigma_e \geq 320$ N/mm <sup>2</sup> Largeur 0,80 m	3,00 m	4	4	3	3	3	3

*Attention : pour la signification des abréviations et les conditions d'attribution des classes, se reporter à l'avertissement en page 2 du présent document*

**Pour se référer à la marque NF, une structure d'échafaudage montée à partir d'un modèle certifié ne doit comporter, pour les sous-ensembles soumis au marquage, que ceux figurant dans la nomenclature NF du modèle.**

*La nomenclature NF des modèles ci-dessus est donnée en page 4 du présent document.*

*Elle fait partie intégrante du certificat.*

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Elle est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme de vérification et le cas échéant par les essais réalisés au laboratoire de la marque.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé jusqu'au 30/11/2020, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR CERTIFICATION qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF et au Référentiel NF-096.

Le Directeur Général



Franck DEBEUGLE

SÉCURIFRAN

Désignation du sous-ensemble	Références
Vérin de pied	4507
Portique passage piétons 1,50 m : <i>montants + chevêtre + potelet à chape</i>	[562875] + [562908] + [562905]
Cadres [1m] [2m]	[1954] [1955]
Garde-corps de montage et d'exploitation 3 m	1958
Garde-corps latéral	1960
Garde-corps de montage et d'exploitation sans plaque	1972
Garde-corps de montage et d'exploitation latéral (0,80 m)	4610
Lisses 3 m	1931
Lisse de liaison	4907
Lisse renforcée 3 m	1961
Plinthe longitudinale [3,00 m]	4849
Plinthe latérale [0,80 m]	4858
Console 0,80 m	1962
Déport de 0,365 m et garde corps spécifique	[4614] + [4615]
Poutres de franchissement de 3 m + cadre de liaison + poteau d'extrémité + poteau central	[1982] + [1979] + [1981] + [1980]
Échelle d'accès	562392
Panneau indicateur des charges d'exploitation	1533
<b><u>Dispositif de protection de bas de pente de toiture :</u></b>	
Montant support de protection couvreur 2600	4556
Kit filet de protection couvreur [3,00 m]	2572
<i>Comprend : lisse 3,00 m + filet + anneau</i>	[560458] [560472] [560457]
Garde-corps de montage et d'exploitation 3 m	1958
Plancher modulaire en acier galvanisé : Altracier [0,365 m × 3 m]	4876
Plinthe 3 m	4849
<b>La classe d'un modèle dépend des planchers dont il est équipé. Se reporter au certificat ou aux étiquettes collées sur les planchers.</b>	
Plateaux mixtes aluminium – bois pour planchers:	
- simple – largeur 0,75 m × longueur [3 m]	8625
- à trappe – largeur 0,75 m × longueur [3 m]	8620
Plancher modulaire en acier galvanisé	
- "Altracier" : largeur 0,365 m × longueurs [3 m]	4876
Plancher modulaire en aluminium	
- "Altralu" : largeur 0,365 m × longueurs [3 m]	4880